PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 mars 2020 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière Monsieur Guy Hébert, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 3 février 2020.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Aide financière au Club Optimiste de La Prairie.
 - ii. Aide financière au Club de patinage artistique de La Prairie - 53e revue sur glace annuelle.
 - iii. Aide financière au Carrefour jeunesse emploi La Prairie.
 - iv. Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste Pièce de théâtre « Une poussière dans l'moteur ».
 - v. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie Cabane à sucre.
 - vi. Activité de financement de la Maison des Aînés de La Prairie Pièce de théâtre.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

- 1.6 Autorisation de signature Mandat à la firme B-Citi Solutions inc. pour l'implantation d'une plateforme de services unifiés utilisant l'intelligence artificielle.
- 1.7 Renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

2.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 février 2020 sur le projet de résolution numéro 2020-01-024 (PPCMOI).

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 \$ pour:
 - la réfection de diverses rues;
 - la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.
- 3.2 Adoption du règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 \$.
- 3.3 Adoption du règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 \$ pour:
 - la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
 - la réfection de la rue des Alizés;
 - l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.
- 3.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1454-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour:
 - la reconstruction de la piscine municipale;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;
 - l'achat de mobilier urbain pour la piscine.
- 3.5 Avis de motion 2020-05 Règlement numéro 1454-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour:
 - la reconstruction de la piscine municipale;
 - le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;

• l'achat de mobilier urbain pour la piscine.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Annulation de l'appel d'offres numéro Génie/2019-18 - Travaux de désamiantage et décontamination fongique pour la Maison-à-Tout-le-Monde.

5. <u>COMMUNICATIONS</u>

6. <u>FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS</u>

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire pour la demande 2019-120 (PPCMOI) Projet Le Vice-Roi.
- 7.2 Autorisation de signature Renouvellement de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la location de deux parcelles de terrain.
- 7.3 Autorisation de signature Avenant numéro 1 à l'entente relative à l'exploitation de l'aréna de Ville de La Prairie.
- 7.4 Autorisation de signature Bail commercial entre la Ville de La Prairie et Gestion aréna Ville de La Prairie.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

8.1 Approbation du bilan 2019 - Plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Embauche d'un chef de division contrôle financier et approvisionnement aux Services administratifs et financiers.
- 9.2 Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics et du génie.
- 9.3 Embauche d'un agent de bureau au Service de sécurité incendie.
- 9.4 Embauche d'un journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 9.5 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence du directeur des Services administratifs et financiers et trésorier.
- 9.6 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un coordonnateur aux loisirs programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

- 9.7 Fin de la période d'initiation et d'essai et obtention de la permanence d'une préposée aux permis et à l'urbanisme au Service de l'urbanisme.
- 9.8 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un agent à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 9.9 Fin de la période d'initiation et d'essai et obtention de la permanence d'une technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines.
- 9.10 Départ à la retraite d'un journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 9.11 Démission au poste de pompière à temps partiel au Service de sécurité incendie.
- 9.12 Démission au poste de chauffeur C au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 10.1 Autorisation de fermeture de rues Grand Prix Lapraicycle 2020.
- 10.2 Autorisation Défi Challenge Québec 800.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. <u>URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u>

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 15 janvier 2020.
- 12.2 Dérogations mineures.
 - Dérogation mineure numéro 2020-002 relative à une construction accessoire pour un immeuble commercial situé au 90, boulevard Taschereau - Lot 1 917 435 du cadastre du Québec.
 - Dérogation mineure numéro 2020-003 relative à certaines marges pour un projet d'agrandissement résidentiel au 35, place de la Lune - Lot 2 264 953 du cadastre du Québec.
 - iii. Dérogation mineure numéro 2020-012 relative au revêtement extérieur utilisé pour une nouvelle construction résidentielle située aux 283 à 285, rue Saint-Jacques Lot 1 916 732 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

 Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 5 février 2020.

12.4 PPCMOI

- i. Adoption de la résolution relative à la demande numéro 2019-120 (PPCMOI) concernant un projet de construction résidentielle (119 unités d'habitation)
 - Projet Le Vice-Roi - 4, rue du Vice-Roi - Lot 6 086 102 du cadastre du Québec (Zone C-330).
- 13. <u>VARIA</u>
- 14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-03-055

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2020-03-056

<u>AIDE FINANCIÈRE AU CLUB OPTIMISTE DE LA PRAIRIE</u>

ATTENDU que le Club Optimiste de La Prairie fêtera, en 2020, son 50^e anniversaire;

ATTENDU la demande de soutien financier, datée du 5 février 2020, en lien avec cet anniversaire;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, le Club Optimiste de La Prairie est un organisme associé, et qu'à ce titre, il peut soumettre une demande de soutien financier pour un anniversaire de fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE: madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 2 000 \$ au Club Optimiste de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés pour les festivités entourant son 50^e anniversaire.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-057

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA PRAIRIE - 53E REVUE SUR GLACE ANNUELLE

ATTENDU que le Club de patinage artistique de La Prairie présentera sa 53^e revue sur glace annuelle les 18 et 19 avril 2020;

ATTENDU qu'un programme de commandite est proposé à cette occasion;

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de contribuer au succès cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 300 \$ au Club de patinage artistique de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation de sa 53^e revue sur glace annuelle, laquelle aura lieu les 18 et 19 avril 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-058

AIDE FINANCIÈRE AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI LA PRAIRIE

ATTENDU que l'organisme Carrefour jeunesse-emploi La Prairie s'affaire actuellement au démarrage de la 16^e édition de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) J'A.I.D.E;

ATTENDU que cette coopérative donnera l'opportunité à un groupe de 15 jeunes, âgés de 12 à 17 ans, d'acquérir une première expérience en employabilité et en gestion d'une coopérative;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ au Carrefour jeunesse-emploi La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-059

AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE - PIÈCE DE THÉÂTRE « UNE POUSSIÈRE DANS L'MOTEUR »

ATTENDU la demande d'aide financière de la Troupe de théâtre Optimiste, qui présentera du 1^{er} mai au 6 juin prochain, la comédie « Une poussière dans l'moteur », au Théâtre du Vieux-La Prairie;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme accrédité, et qu'à ce titre, elle peut soumettre une demande de soutien financier pour des activités spéciales;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE: monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à la Troupe de théâtre Optimiste, organisme sans but lucratif, dans le cadre de la pièce de théâtre « Une poussière dans l'moteur » dont les représentations se tiendront du 1^{er} mai au 6 juin 2020, au Théâtre du Vieux-La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-060

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE - CABANE À SUCRE

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie organise à titre d'activité de financement, une partie de sucre à l'érablière « Au Toit Rouge », le 24 mars 2020;

ATTENDU que le coût du billet est de 24 \$ pour les membres et de 26 \$ pour les non-membres:

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur lan Rajotte

APPUYÉ DE: monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister à la partie de sucre du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, laquelle aura lieu le 24 mars prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-061

<u>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE</u> - PIÈCE DE THÉÂTRE

ATTENDU que la Maison des Aînés de La Prairie a mis en scène une pièce de théâtre et qu'elle la présentera à titre d'activité de financement, au théâtre du Vieux-La Prairie, les 13, 14, 15, 15, 20, 21 et 22 mars prochain;

ATTENDU que le coût du billet est de 20 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister à l'une des représentations de la pièce de théâtre « Le couvent en folie », mise en scène par la Maison des Aînés de La Prairie, dont les représentations auront lieu les 13, 14, 15, 20, 21 et 22 mars prochain, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u>

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2017-03-069, monsieur Benoît Fortier, directeur du Service de l'urbanisme, avait été nommé à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie:

ATTENDU que l'article 10.1.5 du règlement 1416-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie stipule que la durée du mandat d'un membre ne peut dépasser trois ans, mais qu'un mandat peut être renouvelé;

ATTENDU que le mandat de monsieur Fortier vient à échéance le 5 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE RENOUVELER le mandat de monsieur Benoît Fortier, directeur du Service de l'urbanisme, à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie, pour une période de trois ans, à compter du 6 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-03-063

AUTORISATION DE SIGNATURE - MANDAT À LA FIRME B-CITI SOLUTIONS INC. POUR L'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME DE SERVICES UNIFIÉS UTILISANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Guy Hébert, à signer, pour et au nom de la Ville, la proposition commerciale de la firme B-City Solutions inc. pour l'implantation d'une plateforme de services unifiés qui utilise l'intelligence artificielle pour rapprocher les citoyens de leur ville.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Guy Hébert, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services de l'agence Webit interactive pour l'adaptation du site Internet de la Ville en vue de l'ajout de l'application B-Citi.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

ATTENDU que l'entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon prenait fin le 16 mai 2019;

ATTENDU que les travaux du comité aviseur indépendant, mandaté par les ministères de la Sécurité publique et des Affaires municipales et de l'Habitation, ont mené à une proposition tenant en considération les besoins de toutes les Villes et qu'elle repose sur des principes d'équité pour l'ensemble de la population desservie par la Régie;

ATTENDU que les sous-ministres au ministère de la Sécurité publique et aux Affaires municipales et de l'Habitation ont transmis, le 24 février 2020, une correspondance recommandant aux villes d'appuyer la proposition du comité aviseur pour une durée de cinq ans;

ATTENDU qu'il est de l'avis des ministères de la Sécurité publique et des Affaires municipales et de l'Habitation que le projet d'entente du comité aviseur permettrait d'offrir des services policiers à un coût équitable pour l'ensemble des citoyens des municipalités concernées;

ATTENDU que la Régie est reconnue comme un corps de police de niveau 2 performant, eu égard notamment à la qualité de ses interventions;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le projet d'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon proposé par le comité aviseur indépendant pour 5 ans, tel qu'énoncé dans la lettre du 24 février signée par les sous-ministres de la Sécurité publique ainsi que des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 FÉVRIER 2020 SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-01-024 (PPCMOI)</u>

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1451-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 \$

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-02 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le règlement numéro 1451-E décrète une dépense et un emprunt de 2 030 000 \$, que l'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à procéder:

- à la réfection de diverses rues, soit le boulevard Pompidou, l'avenue De La Mennais ainsi que les rues des Jacinthes, des Tulipes et Salaberry;
- à la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- au paiement des honoraires professionnels relatifs à ces travaux.

ATTENDU que l'emprunt de 2 030 000 \$ est remboursable sur une période de quinze ans, et que le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix:

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1451-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 \$ POUR:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1452-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 660 000 \$

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-03 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020:

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le règlement numéro 1452-E décrète une dépense et un emprunt de 660 000 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir aux dépenses en immobilisations suivantes:

- acquisition d'une chenillette à trottoir (remplacement de l'unité #164);
- acquisition d'un camion à benne avec cabine et accessoires (remplacement de l'unité #141);
- acquisition d'un balai de rue (remplacement de l'item #123).

ATTENDU que l'emprunt de 660 000 \$ est remboursable sur une période de quinze ans, et que le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec ou 547 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1452-E

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 660 000 \$

ADOPTÉE

2020-03-067

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 700 000 \$

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020:

ATTENDU l'avis de motion 2020-04 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020:

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le règlement numéro 1453-E décrète une dépense et un emprunt de 7 700 000 \$, que l'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à procéder:

- à la reconstruction complète du poste de pompage Clairière IV;
- à la réfection de la rue des Alizés;
- à l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- au paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;

ATTENDU que l'emprunt de 7 700 000 \$ est remboursable sur une période de quinze ans, et que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le projet de règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles situés dans la zone urbaine (dite zone blanche), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix:

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 700 000 \$ POUR:

- la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1454-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 650 000 \$

Monsieur Christian Caron présente le projet de règlement numéro 1454-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour:

- la reconstruction de la piscine municipale;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;
- l'achat de mobilier urbain pour la piscine.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- à la reconstruction de la piscine municipale;
- au paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;
- à l'achat de mobilier urbain pour la piscine.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 650 000 \$ sur une période de vingt-cinq ans.

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec ou 547 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement numéro 1454-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-05

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 1454-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 650 000 \$</u>

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1454-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour:

- la reconstruction de la piscine municipale;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux;
- l'achat de mobilier urbain pour la piscine.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-03-068

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO GÉNIE/2019-18 - TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE ET DÉCONTAMINATION FONGIQUE POUR LA MAISON-À-TOUTLE-MONDE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour des travaux de désamiantage et décontamination fongique pour la Maison-à-Tout-le-Monde;

ATTENDU que suite aux visites de chantier, plusieurs remarques ont été reçues visant des différences entre le devis de construction et les contraintes physiques réelles à l'intérieur du bâtiment, notamment des doublures de murs et de planchers présentes dans le bâtiment mais non indiquées au devis ni au bordereau de prix;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 janvier dernier;

ATTENDU que suite à des discussions concernant la problématique avec la firme d'ingénieurs chargée du projet, il a été convenu que la meilleure solution afin d'éviter conflits, extras monétaires et délais de chantier, était d'annuler le présent appel d'offres et de faire un nouvel appel d'offres comprenant un devis de construction plus représentatif des conditions existantes de la Maison-à-Tout-le-Monde;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ANNULER l'appel d'offres Génie/2019-18 concernant des travaux de désamiantage et décontamination fongique pour la Maison-à-Tout-le-Monde.

D'AUTORISER le Service des travaux publics et du génie à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, au moment opportun.

ADOPTÉE

2020-03-069

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 28 février 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 631 850,16 \$ pour les activités financières, de 128 144,85 \$ pour les activités d'investissement et de 945 066,15 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LA DEMANDE 2019-120 (PPCMOI) - PROJET LE VICE-ROI</u>

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé attestant du résultat de la demande d'approbation référendaire, pour la demande 2019-120 (PPCMOI) afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 119 unités d'habitation au 4, rue du Vice-Roi (Projet Le Vice-Roi).

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2020-03-070

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE BAIL AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA LOCATION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la location de deux parcelles de terrain.

Ce renouvellement est pour une période d'un an, commençant le 1er avril 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-071

<u>AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE L'ARÉNA DE VILLE DE LA PRAIRIE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'entente relative à l'exploitation de l'aréna de Ville de La Prairie.

Cet avenant a pour objet de définir le coût d'utilisation des locaux par la Ville ainsi que par les organismes accrédités par la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-072

<u>AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail commercial entre la Ville de La Prairie et Gestion aréna ville de La Prairie.

Ledit bail aura une durée de trois ans, commençant le 1er janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-03-073

<u>APPROBATION DU BILAN 2019 - PLAN D'ACTION MUNICIPAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020</u>

ATTENDU la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q. c. E-20.1);

ATTENDU la création par la Ville du comité concernant les personnes handicapées;

ATTENDU l'adoption, en 2019, du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020;

ATTENDU qu'un bilan concernant ce plan doit être fait annuellement par le comité:

IL EST PROPOSÉ PAR: monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le bilan 2019 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-03-074

EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION CONTRÔLE FINANCIER ET APPROVISIONNEMENT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Franklin Azangue à titre de chef de division contrôle financier et approvisionnement aux Services administratifs et financiers, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur des Services administratifs et financiers

Date prévue d'entrée en fonction: 16 mars 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-075

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur lan Rajotte

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Stéphane Tétreault, à titre de mécanicien au Service des travaux publics et du génie.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employé(e)s cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le 16 mars 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-076

EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Élise Benoit-Greffe au poste d'agent de bureau au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date d'embauche est le 3 mars 2020 mais la date prévue d'entrée en fonction est le 27 septembre 2020. Elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette dernière date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.



Projet bilan 2019 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020

Tableau

Bilan 2019 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Service des communications	Peu de promotion effectuée pour annoncer l'accessibilité à plusieurs activités et événements offerts par la Ville, lorsque c'est possible.	Ajouter le nouveau logo accessibilité universelle sur nos publications des événements et activités.	 Présence du logo dans les différentes publications de la Ville et ainsi, avoir un taux de participation à la hausse des personnes ayant un handicap. 	Réalisé	Un nouveau logo a été produit afin de bien identifier nos événements accessibles. Cette mesure est maintenant récurrente pour chaque événement.
Service de sécurité Incendie	 Sensibiliser les citoyens au respect des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées. 	 Faire la promotion du programme «Opération secours adaptés». 	 Présence de l'information dans le Communic-action et ainsi, inciter les gens à s'inscrire. 	Réalisé	Action récurrente afin de maintenir le programme. L'information se retrouve sur le site internet de la Ville et dans le Communic-action du mois de décembre 2019.

Bilan 2019 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020

Service responsable		Obstacles à l'intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Service des travaux publics et du génie	-	Durant la période hivernale, l'accessibilité des trottoirs est parfois difficile pour les usagers en raison de la présence de glace.	 Achat d'une machinerie croque-glace pour les trottoirs afin de faciliter les déplacements des personnes ayant un handicap. 	 Meilleur déglaçage de certains trottoirs durant la période hivernale. 	Réalisé	Le Service des travaux publics et du génie a débuté l'utilisation de la machinerie. Le résultat est très bien.
Service des travaux publics et du génie	•	La traverse ferroviaire sur la rue Saint-Henri n'est pas universellement accessible.	 Analyser la possibilité de rendre cette traverse universellement accessible. 		En cours	Cette action est assez complexe. Nous sommes encore dans l'analyse de la faisabilité. Le tout doit être discuté avec le CN.
Service des travaux publics et du génie	•	La piscine municipale est difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite.	 Lors de la reconstruction de la piscine municipale, considérer les besoins des personnes ayant un handicap. 	Installation de jeux d'eau ou d'un lèvepersonne afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter d'un plan d'eau.	En cours	La Ville est présentement en appel d'offres pour ce projet. Les travaux devraient débuter à l'automne 2020.
Service des ressources humaines	•	Peu de personnes avec un handicap postulent pour un emploi au sein de la Ville de La Prairie.	 Envoyer les affichages de postes sur des sites qui publient des emplois pour personnes avec un handicap. 	 Augmenter le nombre de postulants avec un handicap et analyser la possibilité d'embaucher une ou des personnes avec un handicap. 	Reporté en 2020	Cette action débutera possiblement en 2020.

Bilan 2019 du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées 2019-2020

Service responsable	Obstacles à l'intégration	Actions	Indicateurs de résultats	Réalisé	Détails ou suivis à venir
Service des travaux publics et du génie	 Avoir un jardin collectif accessible pour les personnes avec un handicap. 	 Lors de la construction d'un jardin collectif, évaluer la possibilité de l'adapter pour les personnes avec un handicap. 	 Évaluation du projet selon analyse. 	En cours	L'évaluation de ce projet est en cours. Prévu pour la saison 2020.
Service des communications	Peu de citoyens utilisent le parc Pierre-Raffeix et son module pour personnes avec un handicap.	 Faire la promotion de ce parc dans les publications de la Ville. 	 Augmentation de l'utilisation du parc par les personnes avec un handicap. 	Reporté en 2020	2019-2020
Service des communications	 Utilisation du site internet de la Ville de La Prairie par des personnes avec un handicap. 	Poursuivre l'accessibilité du site internet de la Ville afin de le rendre universellement accessible.	 Facilité d'utilisation par les personnes avec un handicap. 	Réalisé	Le nouveau site de la Ville de La Prairie permet aux personnes avec des difficultés visuelles de pouvoir grossir les caractères.

Lexique des acronymes et des sigles :

APHRSO: Association des personnes handicapées de la

Rive-Sud Ouest

CISSSMO: Centre intégré de santé et de services sociaux

de la Montérégie-Ouest

GAPHRSM: Groupement des associations de personnes

handicapées de la Rive-Sud de Montréal

OPHQ: Office des personnes handicapées du Québec PAEPH: Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

SEMO: Service externe de main-d'œuvre

$\underline{\text{Membres du comité municipal à l'égard des personnes handicapées en 2019}}:$

Christian Caron, conseiller municipal et président du comité

Ian Rajotte, conseiller municipal

Caroline Varin, régisseur logistique et événements, et secrétaire du comité

Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Membres Partenaires du Comité :

Mélissa Guitard, conseillère à la Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi (OPHQ)

Nancy Côté, directrice de l'APHRSO

Michel Bergeron, citoyen de La Prairie et représentant des personnes handicapées

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Steven-James Martel à titre de journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie C.S.D. (employé(e)s cols bleus).

La date prévue d'entrée en fonction est le 3 mars 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-03-078

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE DU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET TRÉSORIER

ATTENDU que monsieur Frédéric Thifault a été embauché à titre de directeur des Services administratifs et financiers et trésorier en vertu de la résolution portant le numéro 2019-07-252 adoptée le 8 juillet 2019;

ATTENDU que monsieur Thifault est entré en fonction le 12 août 2019;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 12 février 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Frédéric Thifault le statut d'employé permanent au poste de directeur des Services administratifs et financiers et trésorier, aux conditions de l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN COORDONNATEUR AUX LOISIRS - PROGRAMMATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que madame Anik Nesterenko a été embauchée à titre de coordonnatrice aux loisirs - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en vertu de la résolution portant le numéro 2019-07-253 adoptée le 8 juillet 2019;

ATTENDU que madame Nesterenko est entrée en fonction le 12 août 2019;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 12 février 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE: monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Anik Nesterenko le statut d'employée permanente au poste de coordonnatrice aux loisirs - programmation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, aux conditions de l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-03-080

FIN DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE PRÉPOSÉE AUX PERMIS ET À L'URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que madame Chantal Croteau a été embauchée à titre de préposée aux permis et à l'urbanisme au Service de l'urbanisme en vertu de la résolution portant le numéro 2019-07-254 adoptée le 8 juillet 2019:

ATTENDU que madame Croteau est entrée en fonction le 12 novembre 2019;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables se terminant le ou vers le 3 février 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Chantal Croteau le statut d'employée permanente au poste de préposée aux permis et à l'urbanisme au Service de l'urbanisme, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-03-081

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN AGENT À L'INFORMATION ET À LA PERCEPTION AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que madame Cathy Lachapelle a été embauchée à titre d'agent à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques en vertu de la résolution portant le numéro 2019-10-322 adoptée le 7 octobre 2019;

ATTENDU que madame Lachapelle est entrée en fonction le 8 octobre 2019;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 26 février 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Cathy Lachapelle le statut d'employée permanente au poste d'agent à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-03-082

FIN DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que madame Emmanuelle Verdon a été embauchée à titre de technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines en vertu de la résolution portant le numéro 2019-12-426 adoptée le 5 décembre 2019;

ATTENDU que madame Verdon est entrée en fonction le 19 décembre 2019;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables se terminant le ou vers le 28 février 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Emmanuelle Verdon le statut d'employée permanente au poste de technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-03-083

DÉPART À LA RETRAITE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que par courriel daté du 18 décembre 2019, monsieur Réjean Richard informait la Ville de son désir de quitter son poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de monsieur Réjean Richard à compter du 1^{er} mars 2020.

DE REMERCIER monsieur Richard pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-084

<u>DÉMISSION AU POSTE DE POMPIÈRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Fanny Legault au poste pompière au Service de sécurité incendie, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 13 février 2020.

DE REMERCIER madame Legault pour les services rendus à la Ville.

<u>DÉMISSION AU POSTE DE CHAUFFEUR C AU SERVICE DES LOISIRS,</u> <u>DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Gabriel Lupien au poste de chauffeur C au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, sa dernière journée à ce titre étant le 29 février 2020.

DE REMERCIER monsieur Lupien pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-086

<u>AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - GRAND PRIX</u> <u>LAPRAICYCLE 2020</u>

ATTENDU la demande du club cycliste Lapraicycle concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle 2020, qui se tiendra le dimanche, 31 mai prochain, entre 7 h et 16 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE: monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 7 h et 16 h, le dimanche 31 mai 2020, à l'occasion du Grand Prix Lapraicycle 2020:

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;
- le boulevard des Champs-Fleuris, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;
- le boulevard de la Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;
- la rue des Violettes, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes;

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO, à titre d'information.

AUTORISATION - DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800

ATTENDU que la cinquième édition du tour cycliste « Défi Challenge Québec 800 » se déroulera du 14 au 17 mai 2020;

ATTENDU que les cyclistes, en provenance de la ville de Brossard, traverseront la Ville de La Prairie, le 14 mai entre 9 h et 11 h, en empruntant le chemin de Saint-Jean (du 2825, chemin de Saint-Jean) et le chemin de la Bataille Nord;

ATTENDU que les participants seront séparés en petits groupes de 8 cyclistes et qu'ils seront escortés d'un véhicule d'ouverture, d'un véhicule de protection de convoi et d'un véhicule de fermeture;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur lan Rajotte

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le convoi de cyclistes du Défi Challenge Québec 800 à emprunter, le 14 mai 2020 entre 9 h et 11 h, le chemin de Saint-Jean (du 2825, chemin de Saint-Jean) et le chemin de la Bataille Nord, en direction de la vile de Chambly.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ</u> CONSULTATIF D'URBANISME LE 15 JANVIER 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-03-088

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-002 RELATIVE À UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE POUR UN IMMEUBLE COMMERCIAL SITUÉ AU 90, BOULEVARD TASCHEREAU - LOT 1 917 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 90, boulevard Taschereau (lot 1 917 435 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'installation de conteneurs à matières résiduelles dans la marge avant et à réduire le nombre de cases de stationnement à 44 cases au lieu des 46 cases, tel que prévu au PPCMOI numéro 2016-096 et illustré sur l'extrait du plan projet d'implantation préparé par Lussier Architectes, daté du 18 avril 2017.

ATTENDU la recommandation 2020-007 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 5 février 2020;



Parcours proposé :



Salutations

Etienne Carreau

Club Cycliste LAPRAICYCLE



Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-03-089

<u>DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-003 RELATIVE À CERTAINES MARGES POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL AU 35, PLACE DE LA LUNE - LOT 2 264 953 DU CADASTRE DU QUÉBEC</u>

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 35, place de la Lune (lot 2 264 953 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme un agrandissement résidentiel avec une marge arrière de 6,78 mètres au lieu des 8 mètres requis et une distance minimale entre le bâtiment principal et le garage détaché de 1,38 mètre au lieu des 3 mètres requis, tel que prévu au règlement de zonage numéro 1250 et le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, daté du 23 août 2019.

ATTENDU la recommandation 2020-08 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 15 janvier 2020;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-012 RELATIVE AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR UTILISÉ POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE AUX 283 À 285, RUE SAINT-JACQUES - LOT 1 916 732 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé aux 283 à 285, rue Saint-Jacques (lot 1 916 732 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à autoriser que les murs de la descente au sous-sol soient recouverts d'un matériau de revêtement extérieur autre que celui de la classe A (brique) sur une hauteur minimum de 2,40 mètres à partir du mur de fondation.

Si acceptée, la dérogation mineure permettra de recouvrir les murs de la descente au sous-sol, implantée en marge arrière, d'un revêtement de la classe B (tôle, fini galvalume), et ce, contrairement aux articles 1098 et 1100 relatifs aux matériaux et au tableau des proportions minimales requises pour les classes de matériaux de revêtement extérieur du règlement de zonage numéro 1250 en vigueur, le tout tel qu'illustré sur les plans d'architecture préparés par Elise Lacoursière Bourget, architecte, datés du 30 janvier 2020, page A9 de 17.

ATTENDU la recommandation 2020-001 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 10 janvier 2020;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Les questions ou commentaires portés à l'attention du conseil sont les suivants :

- une question est posée concernant le mur en brique.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur lan Rajotte APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-03-091

<u>APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF</u> <u>D'URBANISME - SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020</u>

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2020-005	2019-121	1251	553 à 557, rue Poupart	0530-42-6617
2020-006	2019-129	1251	241, rue Sainte-Marie	0531-10-1087

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 5 février 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-03-092

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE NUMÉRO 2019-120 (PPCMOI) CONCERNANT UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (119 UNITÉS D'HABITATION) - PROJET LE VICE-ROI - 4, RUE DU VICE-ROI - LOT 6 086 102 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE C-330)

ATTENDU qu'un premier projet de résolution 2020-01-024 a été adopté par le conseil municipal le 20 janvier 2020 concernant la demande numéro 2019-120 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 3 février 2020;

ATTENDU qu'un second projet de résolution (numéro 2020-02-051) concernant ladite demande a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 février 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire a été publié le 4 février 2020;

ATTENDU que la demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées par cette résolution, a été signée par 11 personnes;

ATTENDU l'affichage en cours sur l'emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) touchant le lot 6 086 102 du cadastre du Québec et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone C-330 du règlement de zonage numéro

1250, une résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 119 unités d'habitation situé au 4, rue du Vice-Roi, et de permettre :

- 1) la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 119 logements sans que l'usage du groupe Habitation (H-4) habitation multifamiliale de 9 logements et plus ne soit en mixité d'usages avec un usage du groupe Commerce (C);
- 2) une marge avant minimale d'environ 5 m au lieu des 6 m prévus sur l'avenue de la Belle-Dame;
- 3) l'implantation de conteneurs à matières résiduelles en marge avant et en marge avant secondaire;
- 4) une saillie supérieure à 1,5 m du bâtiment principal des balcons implantés en marge avant secondaire;
- 5) une saillie supérieure à 3,5 m dans la marge avant, du porche sur la façade principale donnant sur la rue Vice-Roi;
- 6) une superficie d'espaces verts d'environ 1 864 mètres carrés au lieu de 6 605 mètres carrés;
- 7) l'implantation d'une aire de stationnement à moins de 3 m d'une ligne avant de terrain;
- 8) l'aménagement d'environ 163 cases de stationnement au lieu des 186 cases requises;
- 9) l'implantation d'une piscine creusée sur un lot transversal et implantée en marge avant;
- 10) l'implantation d'une construction souterraine non apparente (stationnement souterrain) avec un empiètement supérieur à 2 m dans la marge avant minimale:
- 11) l'absence d'une zone tampon d'une largeur minimale de 2 m à certains endroits sur le terrain longeant une aire de stationnement entre l'usage multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) et une zone publique (P);
- 12) une hauteur de mur de soutènement qui excède 1,8 m à partir du niveau du sol;
- un pourcentage de matériaux de revêtement extérieur de la classe A d'environ 83% alors que le règlement requiert 90%;

le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants :

- plans d'architecture préparés par DMI Construction Inc, datés du 4 décembre 2019, pages 1 à 20;
- plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteurgéomètre, daté du 27 novembre 2019;

et ce, aux conditions suivantes :

 des sentiers aménagés sur le terrain donnant accès à celui existant appartenant à la ville devront être ajoutés au projet; le terrain portant le numéro de lot 6 086 101 du cadastre du Québec, adjacent au terrain à développer servira de zone tampon au projet et devra être aménagé par des plantations. La ville de La Prairie devra faire partie de l'acte de servitude afin que cet acte de servitude ne puisse être modifié ou annulé sans le consentement de la Ville.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2019-120, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2019-119 doivent répondre aux objectifs et critères des articles 112.5, 112.7 et 112.9 relatifs aux dispositions applicables au secteur PIIA « Domaine de la nature » du règlement numéro 1251 relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2020-03-093

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 44

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE	
M. Donat Serres, maire	Me Danielle Simard, greffière